

Département de la Somme

N°92/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

OBJET:

Zac des Bornes du Temps II :
Convention extension de
réseau avec la FDE sur la
commune de Saint Sauveur

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX
M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD
M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD
MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY
MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Date de convocation :

19 septembre 2023

Date de séance :

27 septembre 2023

Date d'affichage :

3 octobre 2023

Secrétaire de séance : MME DIRUY

La séance étant ouverte,

Des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires sur la ZAC des Bornes du Temps II Rue des Catelets pour l'implantation de la SCI MPRO.

Membres en exercice : 54

La FDE propose d'établir une convention pour définir les conditions de cette extension de réseau électrique nécessaire à cette implantation.

Membres présents : 35

Le montant de l'opération s'élève à 44 480,10 € HT avec une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 60 % soit 26 688,06 € HT, les 40 % restant à charge de la FDE.

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'extension du réseau électrique sur la commune de Saint Sauveur

- Autorise le Président signer la convention d'extension de réseau électrique sur la commune de Saint Sauveur avec la FDE et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

